

Direction Générale des Services
DGS/FJD/IC

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'An Deux Mil Dix Sept, le Neuf Octobre à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal de ROMILLY-SUR-SEINE, composé de 33 membres en exercice, légalement convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric VUILLEMIN, Maire.

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : Eric VUILLEMIN - Jacques BEAUJEAN - Marie-Thérèse LUCAS - Jérôme BONNEFOI - Jean-Paul HAHN - Martine JUTAND-MORIN - Christophe BOUCHUT - Clarisse MILLET - Richard RENAUT - Jacques BENOIT - Jean-Claude LELOUARD - Dominique BEAUJEAN - Jean-François BESNARD - David FARIA - France COLIN - Renée BAYOLLE - Florinda PERROT - Vandhara KEOMANY - Emilie CAMUSET - Martine RICHARD - Serge WASMER - Véronique DELIGNY (questions n°7 à 28) - Pierre MATHIEU - Pierre DICHAMP - Dany BOUTEILLER - Jean-Michel LEVEILLE et Béatrice BERGERON, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Ont donné pouvoir : Annie ROUSSEAU à Martine JUTAND-MORIN - Céline BAUDESSON à Jérôme BONNEFOI - Jean-Albert HOSDEZ à Jacques BEAUJEAN - Hélène TURQUIN à Pierre MATHIEU.

Excusées : Thérèse MARTIN - Véronique DELIGNY (questions n°1 à 6).

Absent : Jean-Patrick VERNET.

Madame France COLIN a été désignée Secrétaire de séance.

Le 28 septembre 2017

DGS/FJD/IC

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

CONVOCAATION

Cher(e) Collègue,

Je vous invite à participer à la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra en Mairie, Salle du Conseil Municipal :

LUNDI 9 OCTOBRE 2017 A 18 HEURES 30.

L'ordre du jour sera le suivant :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MAI 2017.

VIE MUNICIPALE

Rapporteur : ERIC VUILLEMIN

1) Modification de la composition de la commission n° 1 Sécurité - Police Municipale et Transports et Election d'un Conseiller Municipal supplémentaire.

2) Création de la commission municipale « Développement durable - Transition Énergétique et Biodiversité » - Désignation des membres.

URBANISME - FONCIER

Rapporteur : ANNIE ROUSSEAU

3) Acquisition par la Commune d'une portion de voirie restée privée correspondant à une partie de la ruelle Blanqui (Parcelle cadastrée section AT n°90p).

4) Rétrocession à la commune d'une portion de voirie appartenant à la société Mon Logis, sise Avenue des Glycines à Romilly-sur-Seine, aux fins d'intégration ultérieure dans le domaine public communal (Parcelle cadastrée section BO n°245).

5) Cession d'un terrain communal situé rue Eugène Delacroix à Romilly-sur-Seine (Parcelle cadastrée section BH n°275).

6) Acquisition par la commune d'une portion de voirie restée privée correspondant à une partie de l'impasse du 19 mars 1962 (parcelle cadastrée section BN n°167p).

Rapporteur : JEAN-ALBERT HOSDEZ

7) Dénomination du futur groupe scolaire primaire situé rue Gornet-Boivin.

8) Dénomination de salles de classe, au nom des fusillés de la seconde guerre mondiale, situées dans le futur groupe scolaire Simone VEIL (7 salles) et l'école élémentaire Gambetta (9 salles).

Rapporteur : MARTINE JUTAND-MORIN

9) Avenant à la convention d'occupation des parcelles ZL 14 et ZL 26.

FINANCES

Rapporteur : DOMINIQUE BEAUJEAN

10) Demande de garantie de la Ville à hauteur de 1.8 % du capital, d'un prêt d'un montant de 6 690 000 euros, contracté par AUBE IMMOBILIER auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, suite à un refinancement comprenant deux prêts DEXIA MIN267185EUR et MIN267144EUR que la commune garantit actuellement à hauteur de 50%, pour un montant initial de 335 400 euros.

11) Budget Principal Ville, Budget annexe Interventions Économiques – Décisions Modificatives n°1 Exercice 2017.

SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : JEAN-CLAUDE LELOUARD

12) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif relatif à l'exercice 2016.

13) Remplacement de 275 branchements Eau Potable comprenant des canalisations en plomb - Demande de subvention à l'Etat (D.E.T.R.).

Rapporteur : JÉRÔME BONNEFOI

14) Convention d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube – S.D.E.A., rues Marceau (partie) et Henri Barbusse (partie).

Rapporteur : CHRISTOPHE BOUCHUT

15) Syndicat Mixte de l'Eau, de l'Assainissement collectif, de l'Assainissement non collectif, des Milieux Aquatiques et de la Démoustication (SDDEA) - Article 35 «Modifications Statutaires» - Avis du Conseil Municipal.

16) Plan de rénovation thermique 2018 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2018.

17) Mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2018.

Rapporteur : MARIE-THERESE LUCAS

18) Construction d'une école élémentaire rue Gornet-Boivin - Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

19) Construction d'une école maternelle rue Gornet-Boivin - Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : MARTINE JUTAND-MORIN

20) Règlement de formation.

COEUR DE VILLE

Rapporteur : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

21) Organisation d'un concours de vitrine de Noël 2017.

22) Avis préalable du Conseil Municipal - Dérogations du Maire au repos dominical - Année 2018.

23) Concours de vitrine dit du 14 juillet - Versement d'une subvention exceptionnelle à CORAIL.

EDUCATION

Rapporteur : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

24) Création de deux ateliers d'aide à la lecture et à l'écriture supplémentaires.

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : JACQUES BENOIT

25) ANACR et FNDIRP - Demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement.

26) Régularisation des subventions de fonctionnement 2016 et 2017 - Association Harmonie Municipale de ROMILLY (HMR).

Rapporteur : RICHARD RENAUT

27) Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association Romilly Rugby Club.

SANTE

Rapporteur : SERGE WASMER

28) Aide à l'installation de médecins - Aménagement des termes de la convention type relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins - Révision du montant de l'aide versée - Demandes d'aide à l'installation en libéral dans la spécialité médecine générale.

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Rapporteur : ERIC VUILLEMIN

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Eric VUILLEMIN.

Approuvé, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 6 mai 2017.

VIE MUNICIPALE

Rapporteur : ERIC VUILLEMIN

1A) Modification de la composition de la commission n°1 Sécurité - Police Municipale et Transports :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Fixe à 9 le nombre des membres de la commission n°1 « Sécurité – Police Municipale et Transports », comprenant Monsieur le Maire, qui en est Président de droit, ainsi que 8 membres élus par le Conseil Municipal, en son sein.

1B) Désignation du membre supplémentaire au sein de la commission n°1 Sécurité – Police Municipale et Transports :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder aux nominations par un vote à main levée, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désigne Monsieur Jean-François BESNARD, membre de la commission municipale n° 1 « Sécurité – Police Municipale et Transports ».

2) Création de la commission municipale « Développement durable - Transition Énergétique et Biodiversité » - Désignation des membres :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Créé la commission « Développement durable – Transition énergétique et Biodiversité ».

Rappelle que le Maire est membre et Président de droit et qu'en cas d'empêchement du Maire, un vice-président désigné au sein de la commission le remplacera en sa qualité de Président.

Décide de procéder à la nomination de ses membres par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désigne pour siéger au sein de la commission « Développement durable – Transition énergétique et Biodiversité », les membres suivants :

- Christophe BOUCHUT
- Clarisse MILLET
- Jean-Albert HOSDEZ
- Jean-Claude LELOUARD
- Marie-Thérèse LUCAS
- Pierre MATHIEU
- Pierre DICHAMP
- Jean-Patrick VERNET

URBANISME - FONCIER

Rapporteur : MARTINE JUTAND-MORIN

3) Acquisition par la Commune d'une portion de voirie restée privée correspondant à une partie de la ruelle Blanqui (Parcelle cadastrée section AT n°90p) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, de la parcelle, à usage de voirie, cadastrée section AT n°90p, sise ruelle Blanqui, d'une contenance approximative de 127 m² (sous réserve du document d'arpentage), appartenant à Monsieur Mounir SOMAI, demeurant 67 rue de la Gare à 10370 VILLENAUXE LA GRANDE.

Fixe le montant de la transaction au prix de l'euro symbolique.

Précise que les frais d'arpentage, de bornage et notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Informe que cette acquisition est conditionnée par l'entretien et le remplacement si nécessaire des peupliers plantés sur la dite parcelle.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

4) Rétrocession à la commune d'une portion de voirie appartenant à la société Mon Logis, sise Avenue des Glycines à Romilly-sur-Seine, aux fins d'intégration ultérieure dans le domaine public communal (Parcelle cadastrée section BO n°245) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, de la parcelle, à usage de voirie, cadastrée section BO n°245, d'une contenance de 14 m², appartenant à la société MON LOGIS, sise Avenue des Glycines, en complément de la délibération prise le 1^{er} octobre 2016.

Précise que les prix et conditions mentionnés dans la délibération du 1^{er} octobre 2016 restent inchangés (rétrocession globale au prix de 1 euro).

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

5) Cession d'un terrain communal situé rue Eugène Delacroix à Romilly-sur-Seine (Parcelle cadastrée section BH n°275) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la cession, au profit de la famille ROY, représentée par Madame et Monsieur Didier ROY, de la parcelle communale, à usage de terrain à bâtir, cadastrée section BH n°275, d'une contenance de 121 m², située rue Eugène Delacroix à Romilly-sur-Seine.

Fixe le montant de la transaction au prix de 60 euros le m², soit un montant total de 7 260 euros.

Informe que les frais notariés seront pris en charge par les acquéreurs.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

6) Acquisition par la commune d'une portion de voirie restée privée correspondant à une partie de l'impasse du 19 mars 1962 (parcelle cadastrée section BN n°167p) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, de la parcelle, à usage de voirie, cadastrée section BN n°167p, sise Impasse du 19 Mars 1962, d'une contenance approximative de 21 m² (sous réserve du document d'arpentage), appartenant à Monsieur Gaylord LE BAIL, demeurant 140 rue Emile Zola à 10100 Romilly-sur-Seine,

Fixe le montant de la transaction au prix de l'euro symbolique.

Précise que les frais d'arpentage et notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Informe que cette acquisition est conditionnée par la réalisation d'un bateau qui sera créé devant la propriété de Monsieur Gaylord LE BAIL, au 140 rue Emile Zola, travaux qui seront à la charge de la collectivité.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

Rapporteur : JACQUES BEAUJEAN

7) Dénomination du futur groupe scolaire primaire situé rue Gornet-Boivin :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de dénommer le futur groupe scolaire, rue Gornet-Boivin, groupe scolaire Simone VEIL,

Rapporteur : DANY BOUTEILLER

8) Dénomination de salles de classe, au nom des fusillés de la seconde guerre mondiale, situées dans le futur groupe scolaire Simone VEIL (7 salles) et l'école élémentaire Gambetta (9 salles) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de dénommer les 7 salles de classe du futur groupe scolaire Simone VEIL, située rue Gornet-Boivin, au nom de :

- Robert CHAUVE
- Lucien GUICHARD
- Raymond LEGENDRE
- Jean PIERRARD
- Hubert PRILLIEUX
- Roland VAUDEZ
- Georges VINCENT

Fusillés à Crenay le 22 août 1944.

Décide de dénommer 9 salles de classe de l'école élémentaire Gambetta, situées en enfilade, le long de l'avenue de la Liberté, au nom de :

- André BEN HAMED
- André CHOULARD
- Jean DARCE
- Bernard GRIMMER
- Marc GUIGNARD
- Jean LALOY
- Louis VALLI

Fusillés à Crenay le 22 août 1944.

- Jean ALBA
- Fernand ROMANENS

Fusillés à Montgueux le 8 juin 1944.

Précise que Charles MASSON, fusillé à Montgueux le 18 avril 1942 dispose d'une rue romillonne à son nom et Marcel GOUSSEREY, fusillé à Creney le 22 août 1944 dispose d'un gymnase romillon à son nom.

Rapporteur : MARTINE JUTAND-MORIN

9) Avenant à la convention d'occupation des parcelles ZL 14 et ZL 26 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Accepte de percevoir une avance (somme forfaitaire) de la société Carrières de l'Est, durant le temps d'instruction de la demande d'extension du périmètre d'exploitation, correspondant à la réservation des parcelles ZL n°14 et ZL n°26, pour un montant de 15 000 euros.

Décide de conserver l'avance (somme forfaitaire) en cas de non obtention, par la société Carrières de l'Est, des autorisations nécessaires à l'extension de son périmètre d'exploitation.

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention du 22 mars 2017.

FINANCES

Rapporteur : DOMINIQUE BEAUJEAN

10) Demande de garantie de la Ville à hauteur de 1.8 % du capital, d'un prêt d'un montant de 6 690 000 euros, contracté par AUBE IMMOBILIER auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, suite à un refinancement comprenant deux prêts DEXIA MIN267185EUR et MIN267144EUR que la commune garantit actuellement à hauteur de 50%, pour un montant initial de 335 400 euros :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Monsieur BONNEFOI est sorti, et n'a pas pris part au vote.

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 1.8 % au remboursement d'un prêt d'un montant total de six millions six cent quatre-vingt-dix mille euros (6 690 000.00 euros) soit 120 420.00 euros auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne suite à un refinancement d'emprunts dont les deux prêts contractés chez DEXIA CREDIT LOCAL déjà garantis par la collectivité.

Ladite proposition financière en annexe signée par AUBE IMMOBILIER est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Précise que le crédit de rachat de créances long terme se décompose comme suit :

Montant : 6 690 000 € (Six millions six cent quatre-vingt-dix mille euros)

Durée : 25 ans

Taux fixe : 1.83 %

Echéance constantes annuelle

Frais de dossier : 6 000 euros

Garantie des collectivités : 19.8% Troyes Champagne Métropole, 47% Conseil Départemental de l'Aube, 6% Esclavolles Lurey, 1.8% Romilly, 15.8% Nogent, 2.5% Fontvannes, 2.3% Dienville, 2.5 % Creney, 2.1% Arcis/Aube.

Précise qu'AUBE IMMOBILIER étant une personne morale de droit public, la garantie de la Ville n'est soumise à aucune condition particulière, conformément aux dispositions des articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Précise que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la période totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, la ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Décide d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise le Maire à signer les contrats de prêts, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer l'acte d'engagement de caution solidaire correspondant.

11A) Budget Principal Ville - Décision modificative n°1 Exercice 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (23 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ET 4 VOIX CONTRE) :

Précise que Monsieur BONNEFOI est sorti, n'a pas pris part au vote.

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget principal Ville.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal Ville.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2017.

11B) Budget annexe Interventions Economiques - Décision modicative n°1 Exercice 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (23 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ET 4 VOIX CONTRE) :

Précise que Monsieur BONNEFOI est sorti, n'a pas pris part au vote.

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Interventions Economiques.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Interventions Economiques.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2017.

SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : JEAN-CLAUDE LELOUARD

12) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif relatif à l'exercice 2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif et sur les rapports du délégataire, portant sur l'exercice 2016.

Précise qu'il n'y a pas eu d'approbation des comptes financiers du délégataire.

13) Remplacement de 275 branchements Eau Potable comprenant des canalisations en plomb - Demande de subvention à l'Etat (D.E.T.R.) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de la réalisation de ce programme de remplacement de 275 branchements d'eau potable à compter de l'année 2018.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), pour un montant de 136 125 €.

Approuve le plan de financement suivant :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| • Subvention Etat (D.E.T.R.) | 136 125,00 €, |
| • Ville de Romilly-sur-Seine | 317 625,00 €. |

S'engage à inscrire au Budget annexe Eau Potable les crédits nécessaires à compter de l'année 2018.

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification des aides escomptées.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

Rapporteur : JÉRÔME BONNEFOI

14) Convention d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, des installations de communications électroniques et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube – S.D.E.A., rues Marceau (partie) et Henri Barbusse (partie) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la mise en place, d'une part, d'une canalisation souterraine basse tension électrique, comprenant le réseau et un branchement, sur une longueur d'environ 6 mètres, d'un fourreau téléphonique, sur une longueur d'environ 6 mètres sur la parcelle n° 632, section AX et d'autre part, d'une canalisation souterraine constituant le réseau d'éclairage public, sur une longueur totale d'environ 1 mètre sur la parcelle n° 629, section AX.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

Rapporteur : CHRISTOPHE BOUCHUT

15) Syndicat Mixte de l'Eau, de l'Assainissement collectif, de l'Assainissement non collectif, des Milieux Aquatiques et de la Démoustication (SDDEA) - Article 35 «Modifications Statutaires» - Avis du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par délibération du SDDEA n°40 du 29 juin 2017.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier, conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

16) Plan de rénovation thermique 2018 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2018 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de la réalisation des travaux prévus au plan de rénovation thermique 2018 décrits ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et à tout autre organisme et donateur public ou privé.

Approuve le plan de financement suivant :

• Subvention ETAT (D.E.T.R.)	30 750,00 €,
• FSIL	29 900,00 €,
• Conseil Départemental	21 383,00 €,
• FCTVA (16,404 % du montant TTC)	26 464,05 €,
• Ville de ROMILLY-SUR-SEINE	52 829,75 €.

S'engage à inscrire au Budget 2018 les crédits nécessaires à cette opération.

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification des aides escomptées.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

17) Mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2018 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour un montant de 65 877,60 euros et à tout autre organisme et donateur public ou privé.

S'engage à inscrire au Budget 2018 les crédits nécessaires à cette opération.

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification des aides escomptées.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

Rapporteur : MARIE-THERESE LUCAS

18) Construction d'une école élémentaire rue Gornet-Boivin - Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la D.E.T.R. :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'Avant Projet Définitif et le plan de financement de construction d'une école élémentaire rue Gornet-Boivin.

Lance les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et tout autre organisme et donateur public ou privé.

Approuve le plan de financement suivant :

• Subvention Conseil Départemental	42 240,00 €,
• Subvention Etat (D.E.T.R.)	200 000,00 €,
• FCTVA (16,404 % du montant TTC)	247 183,00 €,
• Ville de Romilly-sur-Seine	1 017 422,00 €.

Confirme l'inscription des dépenses sur les budgets 2017, 2018 et 2019 nécessaires à l'opération.

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification des aides escomptées.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

19) Construction d'une école maternelle rue Gornet-Boivin - Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la D.E.T.R. :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'Avant Projet Définitif et le plan de financement de construction d'une école maternelle rue Gornet-Boivin.

Lance les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et tout autre organisme et donateur public ou privé.

Approuve le plan de financement suivant :

• Subvention Conseil Départemental	33 660,00 €,
• Subvention Etat (D.E.T.R.)	200 000,00 €,
• FCTVA (16,404 % du montant TTC)	254 411,00 €,
• Ville de Romilly-sur-Seine	1 062 839,00 €.

Confirme l'inscription des dépenses sur les budgets 2017, 2018 et 2019 nécessaires à l'opération.

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification des aides escomptées.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : MARTINE JUTAND-MORIN

20) Règlement de formation :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Adopte le règlement de formation.

COEUR DE VILLE

Rapporteur : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

21) Organisation d'un concours de vitrine de Noël 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'organisation du concours de vitrines de Noël 2017, du 10 au 31 décembre 2017, selon les critères susvisés.

Approuve les récompenses proposées pour l'édition 2017 :

- 1er prix : repas gastronomique d'une valeur de 150 euros
- 2ème prix : panier gourmand d'une valeur de 100 euros
- 3ème prix : panier gourmand d'une valeur de 75 euros.

Approuve la remise d'un prix spécial pour le commerce ayant procédé, en 2017, au ravalement de façade le plus réussi, à savoir un bon d'achat de 300 euros utilisable en 3 fois maximum chez les commerçants du cœur de ville.

Précise que le concours est ouvert à tous les commerces disposant d'une vitrine sur rue et faisant partie du périmètre du cœur de ville.

Dit que le jury sera constitué des membres de la commission cœur de ville.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2018.

22) Avis préalable du Conseil Municipal - Dérogations du Maire au repos dominical - Année 2018 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (26 VOIX POUR, 1 ABSTENTION ET 4 VOIX CONTRE) :

Autorise les établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Romilly-sur-Seine à déroger pour l'année civile 2018 à l'obligation de repos dominical aux dates suivantes :

- le dimanche 14 janvier 2018,
- les dimanches 1^{er} et 8 juillet 2018,
- le dimanche 2 septembre 2018,
- le dimanche 7 octobre 2018,
- les dimanches 4 et 25 novembre 2018,
- les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Sollicite l'avis de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté collectif correspondant.

23) Concours de vitrine dit du 14 juillet - Versement d'une subvention exceptionnelle à CORAIL :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association CORAIL, en récompense de la participation de plus de 30 commerçants affiliés, lors du concours de vitrine dit du « 14 juillet » qui s'est déroulé du 10 au 16 juillet 2017.

EDUCATION

Rapporteur : MARIE-THÉRÈSE LUCAS

24) Création de deux ateliers d'aide à la lecture et à l'écriture supplémentaires :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable sur :

- La mise en place de deux nouveaux ateliers d'Aide à la Lecture et l'écriture pour les écoles Eugénie Cotton et Lion.
- L'inscription du budget nécessaire au BP 2018.

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : JACQUES BENOIT

25) ANACR et FNDIRP - Demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'attribuer à l'ANACR une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 936 euros.

Décide d'attribuer à la FNDIRP une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 936 euros.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à procéder au mandatement des sommes précitées.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2017.

26) Régularisation des subventions de fonctionnement 2016 et 2017 - Association Harmonie Municipale de ROMILLY (HMR) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le reversement par l'Harmonie Municipale de Romilly de la somme de 838,81euros, correspondant à la différence entre la subvention reçue et les salaires/charges du poste de Directeur de l'association, qu'elle a effectivement supportés, pour l'année 2016.

Précise qu'il convient d'émettre un titre à l'imputation 773 pour réduire le mandat n° 349 de l'exercice 2016, pour le montant correspondant.

Approuve le reversement par l'Harmonie Municipale de Romilly de la somme de 11 203 euros, correspondant à la différence entre la subvention reçue et les salaires/charges du poste de Directeur de l'association, qu'elle a effectivement supportés pour l'année 2017.

Précise qu'il convient d'émettre un titre à l'imputation pour réduire le mandat n°150 de l'exercice 2017, pour le montant correspondant.

Rapporteur : RICHARD RENAUT

27) Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association Romilly Rugby Club :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise l'association à réaliser ces travaux d'amélioration du bien mis à sa disposition sous sa responsabilité.

Décide d'attribuer à l'association Romilly Rugby Club une subvention d'équipement de 5 000 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2017.

SANTE**Rapporteur : SERGE WASMER**

28A) Aide à l'installation de médecins - Aménagement des termes de la convention type relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins - Révision du montant de l'aide versée - Demandes d'aide à l'installation en libéral dans la spécialité médecine générale :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (26 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE) :

Approuve la modification des articles 1, 2, 4 et 5 de la convention type relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins.

Décide que la convention type relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins s'appliquera dans le cadre des demandes d'installation en cours d'instruction ainsi qu'aux futures demandes d'installation.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins.

28B) Demande d'aide à l'installation en libéral dans la spécialité médecine générale - Monsieur HAMIDOU Raouti Amine :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (26 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE) :

Décide que la convention type relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins s'appliquera dans le cadre de la demande d'installation de Monsieur HAMIDOU Raouti Amine.

Approuve le versement d'une aide financière accordée par la Ville de Romilly-sur-Seine au profit de Monsieur HAMIDOU Raouti Amine, Médecin Généraliste libéral, d'un montant de 500 € par mois, contribuant au financement du loyer ainsi que d'une partie des charges liées à l'activité du Cabinet Médical n°1 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire rue Jean Moulin.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins.

28C) Demande d'aide à l'installation en libéral dans la spécialité médecine générale - Monsieur HABACH Bassam :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (26 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE) :

Décide que la convention type relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins s'appliquera dans le cadre de la demande d'installation de Monsieur HABACH Bassam.

Approuve le versement d'une aide financière accordée par la Ville de Romilly-sur-Seine au profit de Monsieur HABACH Bassam, Médecin Généraliste libéral, d'un montant de 500 € par mois, contribuant au financement du loyer du Cabinet Médical situé au 181 rue Aristide Briand à Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention relative à l'attribution d'une aide à l'installation de médecins.

ARRETES L.2122.22

Rapporteur : ERIC VUILLEMIN

29) Ratification des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n°L.17.019 du 16 février 2017 et n°L.17.060 du 28 mars 2017, sous les n°L.17.104 à L.17.110 du 31 mai 2017, entre les n°L.17.112 et n°L.17.119 pendant la période comprise entre le 31 mai 2017 et le 1er juin 2017, sous les n°L.17.121 à L.17.134 du 14 juin 2017, sous les n°L.17.138 et n°L.17.148 pendant la période comprise entre le 16 juin 2017 et le 8 août 2017, sous les n°L.17.150 à L.17.153 pendant la période comprise entre le 18 juillet 2017 et le 19 juillet 2017 et sous les n°L.17.157 à L.17.161 pendant la période comprise entre le 16 août 2017 et le 30 août 2017 dans le cadre de cette délégation de missions.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 27 octobre 2017.